



Mon affectation dans Le Tarn et Garonne

Dép. 82

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté dans un département.

Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

Si vous êtes affectés sur le département du Tarn et Garonne :

- Il faut classer la totalité des postes de la liste
- La formation se fera à **l'INSPE de Montauban**, au Centre Universitaire de Tarn et Garonne, 76 boulevard Montauriol, 82000 Montauban.

Concernant les affectations dans les écoles :

- Dès que les résultats du concours seront envoyés par le rectorat à la DSDEN du Tarn et Garonne, les lauréats affectés dans le Tarn et Garonne recevront de l'administration un courriel précisant les modalités d'affection dans les écoles.
- Nous vous rencontrerons certainement fin août à l'INSPE lors de votre semaine de pré-rentrée.

NB : En cas de situation particulière (familiale, médicale ...) le SE UNSA du Tarn et Garonne, conseille de contacter en amont les services de la DSDEN du Tarn et Garonne afin de présenter les éléments spécifiques à la situation.

Le SE UNSA du Tarn et Garonne est à votre disposition pour tout complément d'information.

05 63 63 23 22 / 82@se-unsa.org

A très bientôt !

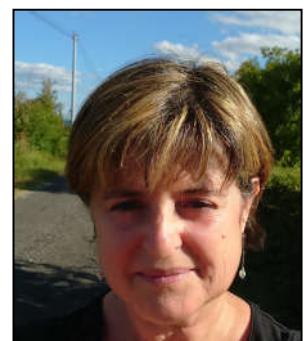


Audrey Desbois

Responsables « Entrée dans le métier » pour le SE UNSA 82.



se-unsa.org



Nathalie Frayssinet